

Loi Taubira : pour François Fillon, pas d'abrogation mais une réécriture.

Article rédigé par *Michel Janva*, le 30 juin 2016

[Source : Le Salon Beige]

Le candidat à la primaire LR déclare à La Croix :

"J'ai toujours eu l'honnêteté de dire qu'une simple abrogation, c'est-à-dire un pur et simple retour en arrière, n'était pas possible. Mais j'ai aussi toujours dit que, sans remettre en cause le principe du mariage des couples de même sexe, les règles concernant la filiation devraient être réexaminées, car il y va de l'intérêt de l'enfant et cela prévaut pour moi sur toute autre considération.

Dans cette perspective, je pense qu'il est souhaitable qu'un enfant ait, autant que possible, un père et une mère. Je sais que le monde d'aujourd'hui amène à une grande diversité de situations. Je sais aussi que des couples homosexuels accueillent des enfants avec amour. Mais il ne me paraît pas légitime que la loi permette de considérer qu'un enfant est fils ou fille, de manière exclusive, de deux parents du même sexe. Sa filiation au sens biologique du terme à l'égard d'un père et d'une mère ne doit donc plus pouvoir être effacée par une adoption plénière.

C'est la raison pour laquelle je propose, évidemment sans caractère rétroactif, une réécriture de la loi Taubira sur ce point, en concertation avec toutes les associations concernées. En revanche, les parents de même sexe pourront toujours recourir aux adoptions simples qui, selon l'appréciation du juge, peuvent correspondre à l'intérêt de l'enfant."

Michel Janva